

3.4.2.4 Formation des retraités à l'entrepreneuriat

Traditionnellement, l'arrivée de la retraite rimait avec la fin de l'activité professionnelle et le début d'une nouvelle vie. La situation a évolué aujourd'hui et les entreprises comme la SODECI, engagée dans le développement durable, s'inscrivent dans une dynamique d'accompagnement des collaborateurs seniors.

Pour la session de 2020, ce sont au total 12 collaborateurs sur 27 qui ont fait valoir leur droit à la retraite, soit 44,44% qui ont pu bénéficier de la formation du 07 au 10 décembre 2020 au CMEAU (2 sessions pour observer les mesures barrières).

La session de cette année s'est réalisée en 20 heures, en tenant compte de l'état de santé des participants qui sont d'un âge assez avancé.

Toutes les sessions se sont déroulées suivant une approche participative et des présentations PowerPoint ponctuées de films documentaires et de quiz/ateliers. Les différents quiz et ateliers ont permis de vérifier l'intérêt des collaborateurs pour ce module. Ce module est bien apprécié par les participants qui souhaiteraient avoir un accompagnement dans la mise en place de leurs projets d'entrepreneuriat, de la part de l'entreprise.

Afin d'avoir le maximum d'auditeurs en session en 2021, il est recommandé de procéder à la formation par anticipation, c'est-à-dire les futurs retraités de 2021, 2022 et 2023 doivent recevoir la formation en 2021. Cette nouvelle approche pourra permettre aux futurs retraités de bénéficier de cette formation un à deux ans avant leur départ à la retraite, comme ceux-ci l'ont souhaité.



Formation en entrepreneuriat des retraités